

CONSEIL RÉGIONAL DU LIMOUSIN
27 boulevard de la Corderie
87000 Limoges

INVITATION

 club **ressources humaines**



 **LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE :**
**UNE NOUVELLE ÈRE POUR
LE MANAGEMENT DES RH**

Jeudi 18 octobre - Limoges

la gazette
L'actualité de la Fonction Publique Territoriale



europe
Centre International de l'Europe

EN PARTENARIAT AVEC



MUTUELLE
NATIONALE
TERRITORIALE

ACCOR
Services



LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : UNE NOUVELLE ÈRE POUR LE MANAGEMENT DES RH

Jeudi 18 octobre 2007
Conseil régional du Limousin
27 boulevard de la Corderie
87000 Limoges



La fonction publique territoriale connaît actuellement des mutations importantes : allongement de la durée de la carrière des agents, renouvellement des effectifs, liés aux départs à la retraite des prochaines années, évolution permanente des métiers, nouveaux rapports des jeunes agents vis-à-vis de l'implication au travail, etc.

Pour faire en partie face à ces évolutions, le Parlement a adopté, après plusieurs années d'attente des collectivités locales, une nouvelle loi, celle du 21 février 2007, portant réforme de la fonction publique territoriale. Ce texte législatif a été perçu par de nombreuses personnes, hormis les dispositions relatives à la formation, comme un texte n'apportant que quelques correctifs à la loi du 26 janvier 1984. Pourtant, elle pourrait avoir des effets beaucoup plus importants.

En offrant une plus large autonomie de gestion aux collectivités locales, la loi devrait remettre en cause de façon significative le management des ressources humaines. Ce dernier pourra et devra désormais prendre en compte l'agent tout au long de sa carrière et plus seulement à des étapes significatives : recrutement, avancement, retraite, etc. Il s'agit donc, aujourd'hui, pour les DRH de bâtir des politiques RH globales où chaque agent pourra bénéficier d'une gestion individualisée à partir d'une palette d'outils : formation, déroulement de carrière, rémunération, action sociale, etc. Comment les DRH se préparentent-ils à opérer cette révolution ? Voilà la principale question qui sera au cœur des débats de cette rencontre.

Renseignements et inscriptions auprès d'Evelyne Tarrida
au 01.40.13.32.71 ou par mail : evelyne.tarrida@groupemoniteur.fr
www.lagazettedescommunes.com

PROGRAMME

8h45 - 9h15 : Accueil des participants Salle des Assemblées

9h15 - 9h30 : Allocation de Jean-Paul Denanat,
président du Conseil régional du Limousin

9h30 - 10h00 : **Panorama de l'actualité législative, réglementaire
et jurisprudentielle de la fonction publique territoriale.**

Par : **François Meyer, Directeur du développement Pôle Collectivités Locales
du Groupe Moniteur**

10h00 - 13h00 : **La fonction publique territoriale : une nouvelle ère!**

Avec la participation de : Pierre-Yves Blanchard, directeur général adjoint du CIG grande couronne, Maurice Bordé, directeur général des services du Conseil régional du Limousin, Gérard Bourliaud, directeur de cabinet du Conseil régional du Limousin, Christophe Croze, coordinateur du GIP Prisme Limousin, animateur de la cellule régionale interservices VAE, Nicole Le Dieu de Ville, présidente de l'ANDRHD, directrice générale adjointe chargée des ressources humaines du Conseil général des Pyrénées Atlantiques, François Meyer, directeur du développement Pôle Collectivités Locales du Groupe Moniteur et Michel Sénimon, secrétaire général de l'Association Europa.

Thèmes abordés :

- Comment les collectivités locales vont-elles gérer les nouvelles règles en matière de quotas ?
- La modification des seuils de recrutement va-t-elle modifier les niveaux d'encadrement ?
- Comment les nouveaux dispositifs en faveur des agents en CDI vont-ils être mis en place ?
- Quelle place sera réellement faite à la reconnaissance de l'expérience professionnelle(REP) et à la validation des acquis de l'expérience(VAE) ?
- Comment les nouvelles dispositions pour la mobilité des agents notamment vers le secteur privé, constituent-elles de nouveaux outils de management ?
- Les lois de février 2007 alignent-elles la fonction publique française sur le modèle dominant au sein de l'union Européenne ?